

Marchandises dangereuses dans le trafic postal international



Bon à savoir

La satisfaction de nos clients nous tient à cœur. C'est pourquoi nous essayons de répondre à tous vos souhaits d'expédition. Toutefois, il existe certaines marchandises que nous ne sommes pas autorisés à transporter pour des raisons légales, de santé ou de sécurité.

Ce dépliant vous renseigne sur:

- les marchandises que vous ne pouvez pas faire transporter à l'étranger par Poste CH SA
- les directives que vous devez respecter pour que nous puissions transporter vos marchandises à l'international

Vous n'êtes pas sûr(e) qu'un article puisse être transporté? Dans ce cas, adressez-vous à notre Service à la clientèle au numéro 0848 48 48 47.

Exclusion de responsabilité

En signant la déclaration en douane, vous confirmez que

- les indications sont correctes
- vous avez pris connaissance des Conditions générales (CG) « Prestations du service postal pour la clientèle privée » ou des CG « Prestations du service postal pour la clientèle commerciale » de la Poste CH SA
- l'envoi ne contient pas de marchandises dangereuses interdites d'après les prescriptions postales
- votre envoi peut être ouvert par la Poste CH SA dans le cadre de contrôles de sécurité ordonnés par les autorités.

Formalités douanières

Renseignez-vous sur les possibilités d'importation et d'exportation auprès des autorités compétentes ou du consulat du pays de destination. La Poste décline toute responsabilité à cet égard.

Etablir des documents douaniers

Créez les documents douaniers nécessaires sur poste.ch/services-en-ligne.

- Pour les lettres: Documents d'accompagnement petites marchandises internationales ou WebStamp
- Pour les colis: Établissement de lettres de voiture

EAD (Electronic Advanced Data)

L'établissement par voie électronique d'une déclaration en douane est obligatoire pour les envois internationaux de marchandises.

Vous trouverez des informations complémentaires sur poste.ch/ead.



Indications correctes et complètes
Si les indications sont incomplètes ou inexactes, la Poste n'a pas le droit d'accepter l'envoi pour le transport. Veuillez prendre note des informations à la page suivante.

Responsabilité du client

En tant que client, vous êtes tenu de vous renseigner au sujet de ces directives et de les respecter. Le non-respect des directives peut entraîner des poursuites pénales.

Les marchandises dangereuses sont interdites

Exemples pour chacune des 9 classes (liste non exhaustive)

Matières explosives

- Feux d'artifice
- Feux de Bengale
- Munitions
- Poudre noire
- Dispositifs éclairants
- Signaux de détresse



Gaz comprimés

- Combustibles pour briquet
- Bouteilles de plongée
- Gaz de camping
- Butane
- Bombes aérosol
- Extincteurs



Matières liquides inflammables

- Huile et peinture à l'huile
- Colles
- Parfums alcoolisés
- Boissons alcoolisées (plus de 24% vol.)



Matières solides inflammables

- Allumettes
- Charbon
- Charbon à bois
- Pâte combustible



Accélérateurs de combustion

- Produits chimiques générateurs d'oxygène
- Peroxyde (teinture pour cheveux)
- Agents blanchissants



Matières toxiques et contaminantes

- Pesticides
- Produits chimiques à usage agricole
- Mercure
- Bactéries, virus



Matières radioactives

Matières radioactives



Matières corrosives

- Batteries à l'électrolyte
- Mercure
- Acide chlorhydrique



Marchandises dangereuses diverses

- Moteurs
- Glace carbonique (glace sèche)
- Piles au lithium



Indiquer le contenu des envois de manière claire et correcte

Les envois ne peuvent pas être acceptés lorsque la description du contenu ne permet pas de déterminer clairement s'il s'agit ou non des marchandises dangereuses.

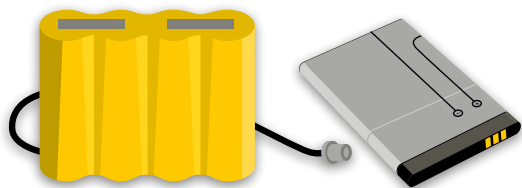
Les descriptions du contenu doivent être détaillées sur la déclaration en douane ou la lettre de voiture.

Exemples de descriptions de contenu non acceptées	Raison	Exemples de descriptions de contenu acceptées
Pas de description ou descriptions vagues telles que «Marchandises diverses», «Cadeau», «Appareils de précision», etc.	Le contenu est inconnu	Porte-monnaie, livre, CD
Articles domestiques	Peut contenir des bombes aérosol ou des bouteilles à gaz comprimé	Denrées alimentaires, tissus
Articles de sport	Peut contenir des aérosols	Raquette, chaussures
Articles de camping	Peut contenir des bouteilles de gaz	Tente, sac de couchage
Matériel de plongée	Peut contenir des bouteilles d'oxygène	Combinaison en néoprène, hydroscopie, tuba
Médicaments	Peut contenir de l' alcool médical	Médicaments non inflammables
Produits cosmétiques	Peut contenir des parfums, produits de manucure ou dissolvants inflammables	Savon, rouge à lèvres
Composants automobiles	Peut contenir des additifs de carburant inflammables , des aérosols et du gaz comprimé	Rétroviseur, couvre-siège
Jouet	Peut contenir des batteries	Blocs de construction, jeu de société

Batteries au lithium

Les appareils électroniques qui contiennent des batteries au lithium tels que les téléphones mobiles, les lecteurs MP3, appareils photo numérique, etc. sont autorisés dans le transport postal international **pour autant que la batterie soit installée dans l'appareil et qu'elle soit en excellent état.**

Un colis ne peut pas contenir plus de deux batteries ou quatre piles. Pour les batteries lithium-ion, la puissance des accumulateurs ne doit pas être supérieure à 20 Wh par pile ou 100 Wh par batterie. Les batteries au lithium-métal ne doivent pas contenir plus de 1 g de lithium par pile et 2 g de lithium par batterie.

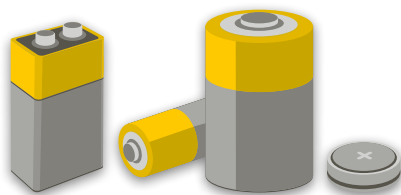


Batteries (2 au maximum)

Les batteries au lithium en vrac ou endommagées ne sont pas admises au transport. Le client est tenu de se renseigner sur la nature et la capacité des batteries auprès du fabricant ou du revendeur avant l'expédition.

Emballage

L'emballage extérieur doit protéger le contenu de l'envoi contre les chocs et l'empêcher de se briser durant le transport. Utilisez si possible, toujours l'emballage d'origine. Les appareils doivent être éteints et emballés de sorte à ne pas pouvoir être mis en marche par inadvertance.



Piles (4 au maximum)

Appareils électroniques admis au transport

Les appareils électroniques suivants avec batteries au lithium sont admis au transport (exemples): caméscope, poste émetteur-récepteur, GPS, radio, jouet, appareil photo numérique, smartphone, ordinateur portable, rasoir électrique, perceuse, tablette, tensiomètre etc.

Envois de laboratoire

L'emballage des envois de laboratoire doit résister aux contraintes liées au transport (déchirure, éclatement, écrasement) sans causer de perturbations dans le processus de traitement postal.

Matières non admises au transport

Les matières infectieuses à haut risque de catégorie A (UN 2814 et UN 2900), dangereuses pour l'homme et les animaux, telles que les cultures de bactéries ou les virus, ainsi que les déchets d'hôpitaux de catégorie B (UN 3291), tels que les aiguilles usagées, celles tachées de sang ou les compresses usagées, ne sont pas autorisés.

Les matières infectieuses de la catégorie B (UN 3373) ne sont admises que pour les clients commerciaux avec un accord préalable du service à la clientèle international.

Matières admises au transport

Les échantillons humains ou animaux exemptés dont le risque de comporter des agents pathogènes est minime (par exemple échantillons ADN, de sang et d'urine à analyser, tests antidopage, échantillons nécessaires au contrôle des fonctions d'un organe, échantillons prélevés pour une société d'assurance ou à des fins professionnelles, biopsies) sont autorisés.

Directives de conditionnement et d'expédition

L'emballage doit être composé de trois éléments:

1 Récipient primaire

Étanche.

Si plusieurs récipients primaires fragiles sont placés dans le même emballage secondaire, il faut les emballer individuellement ou les séparer pour éviter tout contact entre eux.

2 Emballage secondaire

Étanche.

Dans le cas de substances liquides, un matériau absorbant en quantité suffisante doit être placé entre les récipients primaires et l'emballage secondaire.

3 Emballage extérieur

Suffisamment robuste.

L'emballage extérieur doit comporter au moins un côté mesurant au minimum 100 × 100 mm. Il n'est pas nécessaire que l'emballage soit agréé par l'ONU.

Exemple d'emballage sous [poste.ch/marchandisesdangereuses-etranger](https://www.poste.ch/marchandisesdangereuses-etranger)


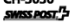

Déclarer les envois de laboratoire

Le contenu des envois de laboratoire doit être déclaré comme «Exempt human specimen» ou «Exempt animal specimen». Selon le type d'expédition, une lettre de voiture (poste.ch/lettre-de-voiture) ou une déclaration en douane CN 22 doit être remplie. La mention «UN 3373» ne doit pas être apposée.

<input type="checkbox"/> Documents <input checked="" type="checkbox"/> Marchandises <input checked="" type="checkbox"/> Goods		Code ISO du Pays et NPA Country ISO Code and ZIP Code DE	
Poids brut total Total gross weight kg		N° TVA / EORI du destinataire VAT / EORI No of the addressee	
Quantité Quantity 1	Description détaillée du contenu Detailed description of contents Exempt human specimen	N° tarifaire Tariff No	Poids net en kg Net weight in kg 0.200
		Valeur en CHF Value in CHF 5.00	Pays d'origine Country of origin CH
Frais de port Postal charges TOTAL 78.00 CHF		Valeur TOTALE TOTAL Value 5.00 CHF	

Je certifie sur la présente que les données contenues dans la présente déclaration sont correctes, que l'objet n'est pas dangereux et qu'il ne contient pas d'objets dangereux interdits par les directives de la Poste. Je prends acte que en cas de litige, la Poste n'est pas responsable.

Exemple de lettre de voiture (pour Marchandises URGENT et PostPac International)

CUSTOMS DECLARATIONS CN22 May be opened officially Designated operator Swiss Post		 012.00 21505355 04406313 CH-3030 	
<input type="checkbox"/> Gift <input type="checkbox"/> Comm. sample <input checked="" type="checkbox"/> Others <input type="checkbox"/> Docs <input type="checkbox"/> Returns <input type="checkbox"/> Goods		FROM Herr Max Mustermann Musterstrasse 1 3030 Bern Schweiz	
Quantity and detailed description of contents	Weight in kg	PRIORITY WebStamp  UA 000 800 880 CH	
1 x Exempt human specimen	0.10	TO Maxine Musterfrau Musterweg 33 55555 Musterstadt DEUTSCHLAND	
For commercial items: only if know HS tariff number and country of origin of goods Total weight Total value		+49 1897951954	
I certify that the particulars given in the declaration are correct and that this item does not contain any dangerous articles prohibited by postal regulations -Date and sender's signature			

Exemple de déclaration en douane (pour lettres)

Poste CH SA
Logistics Services
International Mail & Parcels
Wankdorfallee 4
3030 Berne

Téléphone 0848 48 48 47
Fax 0800 888 778
international@poste.ch
www.poste.ch